

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**EXTRAIT**

du

**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 10 FEVRIER à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 04 FEVRIER 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES

## POUVOIRS :

- M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

**OBJET : CASINO MUNICIPAL - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CESSION D'ACTIONS**

La Société d'Expansion Touristique de DAX et la Ville de DAX ont conclu une convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du Casino de Dax en date du 25 juin 1997. Le montage juridique de cette délégation de service public intègre également un cahier des charges relatif à l'exploitation des jeux en date du 2 juin 1998 ainsi qu'une convention d'occupation relative au terrain d'assise du Casino en date du 25 juin 1997.

Le capital social de la Société d'Expansion Touristique de DAX est, à l'heure actuelle détenu intégralement par la Société de Participations Casinotières elle-même détenue intégralement par le Groupe Lucien Barrière. La Société d'Expansion Touristique de DAX assure l'exploitation du Casino municipal en qualité de délégataire.

Par courrier en date du 17 novembre 2015, la Société d'Expansion Touristique de DAX a fait part du souhait du Groupe Lucien Barrière de céder l'intégralité de ses actions à la société SAS C.G.O., dont le siège social est 9 bis rue de la Selette, 63000 CLERMONT FERRAND et dont le Président est Monsieur ANTOINE AREVIAN.

La société SAS C.G.O. est détenue par les sociétés FINANCIERE AREVIAN, AREV FINANCE et FINANCIERE AUBURTIN, sociétés holding de la famille AREVIAN.

La cession de ces actions aurait pour effet de donner à la SAS C.G.O. l'intégralité du capital social de la Société d'Expansion Touristique de DAX.

Conformément aux dispositions de l'article 60 du Traité de Concession relatif à la construction et à l'exploitation du Casino municipal, le projet de cession d'actions doit faire l'objet d'un agrément préalable du Conseil Municipal.

A l'occasion de cette cession, le cessionnaire a apporté à la Ville de DAX toutes les garanties, à la fois professionnelles et financières, pour assurer la continuité du service public du Casino municipal, l'égalité des usagers conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que le respect des réglementations applicables en matière de jeux de hasard et aux établissements dans lesquels ils sont pratiqués.

La cession envisagée doit être subordonnée au respect par le délégataire de l'ensemble des dispositions des actes constitutifs de la délégation de service public du Casino municipal : le traité de concession, le cahier des charges du casino et la convention d'occupation précitées et dont la Société SAS C.G.O. a pris connaissance.

La SAS C.G.O., en qualité de cessionnaire, est également informée que l'échéance de la délégation de service public du Casino municipal est fixée au 9 juillet 2017 sans garantie de renouvellement.

Ces dispositions doivent faire l'objet d'avenants au traité de concession de service public, au cahier des charges pour l'exploitation des jeux du casino ainsi qu'à la convention d'occupation.

La Commission de Délégation de Service Public, réunie le 08 février 2016, a émis un avis favorable sur ce dossier ainsi que sur les projets d'avenants.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de cession d'actions au profit de la société SAS C.G.O. ayant pour effet de conférer à cette dernière la qualité d'actionnaire exclusif de la Société d'Expansion Touristique de DAX, délégataire du service public du Casino Municipal,

VALIDE le projet d'avenant n°6 au traité de concession du Casino municipal de DAX, relatif à ce projet de cession,

VALIDE le projet d'avenant n°4 au cahier des charges pour l'exploitation des jeux ayant le même objet,

VALIDE le projet d'avenant n°2 à la convention d'occupation du Casino municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants et tout document relatif à cette délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160210-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 11 Février 2016*